



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1191

03 juin 2015

- **Saison cyclonique : Déjà 2 morts au Cap-Haïtien, appel à la vigilance contre le choléra**
- **Un délai de 45 jours à Haïti pour prévenir la menace de rapatriements massifs de la République Dominicaine**
- **Haïti remet à 2016 le 5e recensement, initialement prévu en 2014**
- **Le cacao, une des filières d'avenir pour Haïti**

>> Saison cyclonique : Déjà 2 morts au Cap-Haïtien, appel à la vigilance contre le choléra

La saison cyclonique vient à peine de commencer et deux morts sont enregistrées, le 1er juin 2015, dans des inondations consécutives à des averses d'une demi-heure au Cap-Haïtien. Emportées par les eaux d'un ravin, à Sainte Philomène, au sud de la ville du Cap-Haïtien, Guesline Jean-Baptiste, 13 ans, et Catherine Prévalont, 66 ans, ont été retrouvées mortes, dans la matinée du 2 juin. Après une longue période de sécheresse, les pluies tendent à s'abattre avec intensité depuis la fin du mois de mai 2015. Les paysans, qui avaient perdu leurs récoltes avec la sécheresse, doivent désormais faire face à une surabondance d'eau dans leurs plantations, comme au Plateau central. 7 tempêtes tropicales, 3 ouragans et 1 ouragan majeur sont les dernières prévisions pour la saison 2015, publiées par l'Université du Colorado. La saison cyclonique s'étend généralement du 1er juin au 30 novembre dans la région des Caraïbes. Le coordonnateur national de la lutte contre le choléra au Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), le Dr. Donald François, prévient qu'elle pourrait entraîner une recrudescence des cas de choléra. Il appelle la population à faire preuve de « plus de vigilance ». Pour cette semaine, Hinche (Centre), Port-au-Prince, Carrefour, Tabarre, Croix-des-Bouquets et Ganthier (Ouest) sont en alerte

rouge, indique Katilla Pierre, cheffe du service alerte et réponse de la direction d'épidémiologie, de laboratoire et de recherche au MSPP. Sur 1 524 personnes touchées par le choléra, 1 176 d'entre elles ont été hospitalisées du 1er mai au 30 mai. Trois de ces personnes infectées sont décédées dans les communautés, avant d'arriver dans un centre hospitalier. Pour le mois d'avril, le nombre de personnes infectées s'est élevé à 3 098 dont 2 548 ont été hospitalisées. 17 décès ont été enregistrés dans les institutions de santé, alors que deux personnes sont décédées dans les communautés. Même si la maladie diminue graduellement, la population doit toujours rester vigilante en respectant les règles d'hygiène, surtout durant la saison cyclonique qui vient de démarrer, met en garde le ministère de la santé. Pour sa part, la directrice de la promotion de la santé au MSPP, Jocelyne Pierre-Louis, encourage la population à appliquer des mesures de protection contre la maladie, comme boire de l'eau traitée, ne pas déféquer à même le sol, se laver les mains après être sorti des toilettes et avant de manger. La stratégie du ministère n'est pas de créer d'autres Centres de traitements de choléra (CTC) pour prendre en charge les malades, mais de conseiller à ces derniers d'aller dans des centres de santé.

>> Un délai de 45 jours à Haïti pour prévenir la menace de rapatriements massifs de la République Dominicaine

La république d'Haïti aurait un délai de 45 jours pour compléter l'identification de ses ressortissants menacés d'expulsion du territoire dominicain. C'est l'entente qui aurait été conclue entre les 2 gouvernements haïtien et dominicain, en relation à l'expiration du Plan national de régularisation des étrangers (PNRE), le 15 juin. Cette entente doit être finalisée lors d'une visite qui sera effectuée d'ici le 6 juin 2015, en Haïti, par le ministre dominicain des relations extérieures Andrés Navarro Garcia, indique le chancelier haïtien par intérim Lener Renaud. Des interrogations planent sur ce délai de 45 jours vu les difficultés de parvenir à une identification

systématique de ressortissants haïtiens dans le temps imparti. Sur une année, seulement 50 mille personnes – sur un nombre présumé de plus de 200 mille – ont été répertoriées comme « ressortissants haïtiens » résidant en République Dominicaine, suivant les données disponibles. Le PNRE a été adopté suite à la sentence de la Cour constitutionnelle dominicaine prise le 23 septembre 2013 qui déclare déchoir de la nationalité dominicaine des milliers de Dominicaines et de Dominicains, nés sur le territoire voisin d'Haïti depuis 1929. Cette sentence continue de susciter la désapprobation d'organismes de droits humains

internationaux, qui l'assimilent à un acte xénophobe et raciste envers plusieurs centaines de milliers d'êtres humains dont une grande partie d'ascendance haïtienne. Les déportations de sans-papiers vers Haïti commenceraient à partir du 15 juin 2015, d'après les autorités dominicaines. Un plan de contingence est toujours attendu pour pouvoir gérer la situation difficile qui pourrait se présenter dans la ville frontalière (avec Dajabon) de Ouanaminthe (Nord-Est), si les rapatriements massifs de sans-papiers et apatrides ont effectivement lieu. Des institutions étatiques locales dont l'Office national de la migration (ONM), l'Institut du bien-être social et de recherche (IBESR), la Police nationale d'Haïti (PNH) et plusieurs organisations de défense des droits humains ont participé à plusieurs réunions, à Ouanaminthe, au cours du mois de mai, pour tenter d'envisager des plans. Les organisations Rezo fwontalye Jano Sikse (RFJS), Service jésuite aux migrants/Solidarite fwontalye (SJM/SFW), la commission épiscopale catholique romaine justice et paix (Jilap), la communauté des Sœurs de Saint-Jean, entre autres, ont pris part à ces discussions. L'État haïtien éprouvera des difficultés à gérer un éventuel flux massif de rapatriés dans les semaines à venir,

reconnait la branche départementale de l'ONM. Entre-temps, ces institutions locales essaient d'avoir un minimum de préparation pour répondre aux urgences à venir (accueil des rapatriés, logement, nourriture, soin de santé, transport...), si l'État dominicain décide d'imposer cette situation chaotique à Haïti. Les autorités de l'immigration de la République Dominicaine auraient déjà réquisitionné une flotte de 40 bus, spécialement pour mener ces opérations de rapatriements, tandis que l'ONM ne disposerait pas de moyens pour répondre à cette éventualité. Ouanaminthe et Malpasse (frontalière avec Jimani, Ouest) sont les deux zones prévues pour effectuer ces rapatriements. Chaque semaine, 10 000 personnes pourraient être rapatriées en Haïti. Des sources informées n'écartent toutefois pas la possibilité que les déportations se fassent de manière subtile et diffuse. « Nous nous rendons compte comment il a toujours été difficile de gérer même les rapatriements en petit nombre. Imaginez comment il sera compliqué pour nous (les acteurs présents sur la frontière) de gérer des milliers de rapatriés chaque semaine ? », s'interroge le directeur adjoint du SJM/SFW, Michel Edouard Alcimé.

» Haïti remet à 2016 le 5e recensement, initialement prévu en 2014

Le cinquième recensement de la population haïtienne, initialement prévu en 2014, se fera au cours de l'année 2016, annonce Danilia Altidor, directrice de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI). Aucune date n'est précisée par le Ministère de l'économie et des finances (Mef), dont dépend l'IHSI. Suivant les recommandations de l'Organisation des Nations unies (ONU), le recensement doit avoir lieu tous les 10 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2003. La

population haïtienne est actuellement estimée à 11,5 millions d'individus, soit une augmentation de 3 millions d'habitants en une décennie. Chiffré à 25 millions de dollars américains, le budget pour effectuer le prochain recensement a été revu à la baisse. Il tient compte de la disponibilité de certains des matériels nécessaires à la réalisation de l'opération. Par exemple, la mise à jour cartographique a déjà été réalisée.

» Le cacao, une des filières d'avenir pour Haïti

Le cacao représente une filière d'espoir pour Haïti, estiment des membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (département français), qui finance, depuis 2009, la production du cacao dans le pays à hauteur d'un million deux cent mille euros. « La filière cacao est une chance pour Haïti », déclare le président du Conseil, Patrick Devedjian, qui dirige une délégation d'une dizaine de personnes en Haïti du 1er au 5 juin. Malheureusement, le cacao est « un secteur pas vraiment exploité », souvent « ignoré » ou « laissé dans une situation très difficile », voire « de misère », regrette P. Devedjian. Les entités bénéficiaires se trouvent particulièrement dans le Nord. Il s'agit surtout de coopératives de planteurs qui bénéficient d'un accompagnement technique et de l'amélioration de

leurs conditions de travail. Ce support facilite aussi la transformation du cacao sur place, avant d'être exporté. Haïti exporte actuellement 125 tonnes de cacao par an, ce qui représente une augmentation de 50 tonnes par rapport à 2009. Des "liens durables" sont établis avec des acheteurs français importants. « Le Cacao d'Haïti est très apprécié par les chocolatiers », signale Patrick Devedjian. Il a une « très bonne qualité », renchérit la vice-présidente du Conseil, Isabelle Caullery. Durant son séjour en Haïti, la délégation du Conseil départemental des Hauts-de-Seine doit suivre l'évolution du programme de soutien mis en œuvre par l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).

A lire également :

- Rép. Dom/ Migration : De la nécessité de trouver un moratoire sur la déportation des migrants haïtiens (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18249>);
- Haïti-Rép. Dom : L'Ue plaide pour des solutions équilibrées et respectueuses des droits humains sur la question de la déportation (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18288>);
- Sécheresse : Plusieurs centaines de têtes de bétail meurent de faim et de soif à Fonds-Verrettes (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18279>);
- Académie française : Dialogue de Dany Laferrière avec son prédécesseur Hector Bianciotti, sous la médiation de Legba (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article18285>).